

ARRETE DU 28 NOVEMBRE 2024 NOMMANT LES MEMBRES DE JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LA SESSION 2025

ACADEMIE DE LYON

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes Recteur de l'académie de Lyon Chancelier des universités

- -Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- -Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- -Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat;
- -Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;
- -Vu l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- -Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- -Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;
- -Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;

-Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur;

ARRETE

ARTICLE 1: Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente de jury du concours : Madame Blandine BRIOUDE

Attachée d'administration de l'Etat hors classe – Adjointe au Secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – Lyon 7

Vice-Président de jury du concours : Monsieur Pascal NAVARRO

Attaché d'administration de l'Etat hors classe – Secrétaire général, agent comptable - Lycée du Parc – Lyon 6

Membres de jury:

<u>NOM</u>	PRENOM	CORPS	ETABLISSEMENT	<u>CP</u>	VILLE
BEROUD	Emmanuel	Attaché principal d'administration d'Etat	Ecole Normale Supérieure de Lyon	69007	Lyon
BRUCCHERI	Caroline	Attachée principale d'administration de l'Etat	Lycée Colonel Arnaud Beltrame	69330	Meyzieu
COME	Emilie	Attachée principale d'administration de l'Etat	Université Lyon 3	69008	Lyon
DECK	Samantha	Attachée d'administration de l'Etat	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	Lyon
FORNALIK	Thomas	Attaché principal d'administration de l'Etat	Collège Jacques Cœur	69210	Lentilly

PARAGE	Stéphane	Attaché principal d'administration de l'Etat	Lycée Polyvalent Aragon Picasso	69700	Givors
TOUIMI- BENJELLOUN	Malika	Attachée principale d'administration de l'Etat	Crous de Lyon	69007	Lyon
SUPPLEANTS :	ä				
BERNARD	Marianne	Attachée principale d'administration de l'Etat	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	Lyon
LEROY	Carine	Attachée d'administration de l'Etat	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	Lyon

ARTICLE 2: Admissibilité

L'épreuve d'admissibilité est fixée au vendredi 13 décembre 2024.

ARTICLE 3: Admission

L'épreuve orale d'admission aura lieu le mercredi 15 janvier 2025.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 28 novembre 2024

Pour le recteur et par délégation, le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle